

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 mars 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2012-03-05

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le cinquième jour du mois de mars de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

...Le conseiller Luc Champagne a motivé son absence.

Rs.2012-03-062

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 05 mars 2012 avec les modifications suivantes :

REPORTER:

Item 14.1

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-03-063

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2012.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2012-03-064

DEMANDE DE SUBVENTION DE TRANSPORT ADAPTÉ OMNIBUS DE LA MRC D'ACTON POUR LA SALLE « CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS ».

Attendu que Transport adapté Omnibus de la MRC d'Acton tiendra son assemblée générale annuelle et une conférence de presse pour présenter leurs activités prévues en 2012 afin de souligner les 20 ans de leur organisme;

Attendu qu'une demande de subvention est soumise pour la salle du Carrefour des générations;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 200 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Transport adapté Omnibus de la MRC d'Acton à titre de contribution pour la tenue de leur assemblée générale annuelle et à leur conférence de presse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES

Aucune dépense prévue.

Rs.2012-03-065

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DE L'ACTIVITÉ « VENTE DE GARAGE ».

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une première activité « Vente de garage » qui aura lieu les 26 et 27 mai 2012;

Qu'en cas de pluie lors d'une de ces deux journées, soit le 26 mai ou le 27 mai 2012, cette activité pourra être remise au 2 juin et 3 juin 2012, sur instruction émise par la ville;

Qu'en cas de pluie durant ces 2 fins de semaine (26 et 27 mai et 2 et 3 juin 2012), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 3 et 4 septembre 2012;

Qu'en cas de pluie lors d'une de ces deux journées, soit le 3 septembre ou le 4 septembre 2012, cette activité pourra être remise au 10 septembre et 11 septembre, sur instruction émise par la ville;

Qu'en cas de pluie durant ces 2 fins de semaine (3 et 4 septembre et 10 et 11 septembre 2012), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que lors de ces journées seulement, tous les citoyens et citoyennes pourront tenir une vente de garage sans avoir obtenu au préalable un permis de vente de garage, ni avoir acquitté les droits exigés pour l'obtention d'un tel permis. La population devra en être informée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-03-066

NOMINATION DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISATION DU BUDGET NÉCESSAIRE À CETTE FIN.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que soient nommées pour faire partie du Comité organisateur de la Semaine de la Municipalité qui aura lieu du 3 au 9 juin 2012, les personnes suivantes : mesdames Julie Tougas et Nathalie Ouellet, messieurs Stéphane Chagnon, Jean-Guy Rocheleau, Éric Charbonneau et Patrice Dumont;

Qu'une dépense d'un montant de 8 500 \$ soit autorisée ainsi que son paiement pour la tenue de diverses activités dans le cadre de la Semaine de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-03-067

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA LISTE DES MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPALE (MESURES D'URGENCE)

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la liste des membres de l'organisation de sécurité civile municipale telle que ci-après reproduite :

Nom	Remplaçant	Fonction
Directeur(trice) général(e) de la Ville Mme Chantale Doyon	M. Éric Charbonneau	Coordonnateur Directeur général Directrice des opérations sur le terrain : <ul style="list-style-type: none">• Sûreté du Québec• Communications
M. Réjean Messier	M. Jean Fontaine	Directeur des opérations sur le terrain : Incendie-Sauvetage
M. Stéphane Boisvert	M. Stéphane Bombardier	Observateurs-terrain inondations Directeur des opérations
Selon le risque Police-Incendie Mme Sylvie Guay	Mme Lynda Vincelette Gauthier	Administration
M. Stéphane Bombardier Mme Claudine Babineau M. Jean-Guy Rocheleau Mme Julie Tougas M. Éric Charbonneau	M. Nicholas Chagnon M. Stéphane Chagnon M. Michel Morin Mme Guylaine Roy	Travaux publics Transports Service aux sinistrés Information Porte-parole

De remplacer la résolution 2011-03-074 par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 230-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant un emprunt et une dépense d'un montant suffisant pour le pavage du chemin Lavallée et du chemin Fournier.

Rs.2012-03-068

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ASSURANCE DES FRAIS JURIDIQUES - LOI C-21.

Attendu que la Loi C-21 a introduit un nouvel article au Code criminel canadien qui se résume comme suit : « Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte des blessures corporelles à autrui »;

Attendu qu'une municipalité pourrait être déclarée coupable, comme un fonctionnaire, de négligence criminelle si elle commet un acte (par action ou par omission) démontrant de l'insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la sécurité du travail;

Attendu que la Ville veut se procurer une assurance pour couvrir les frais de défense lors de poursuite découlant de la Loi C-21 pour le terme du 1^{er} juillet 2011 au 1^{er} juillet 2012;

Attendu la réception, le 27-02-2012, de la facture numéro 452032 émise par BFL CANADA risques et assurances inc.;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-00-420, d'un montant de 1 625 \$, plus taxes et 150 \$ pour honoraires de courtage à BFL Canada risques et assurances inc. telle que la facture portant le numéro 452032 datée du 31 mai 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-03-069

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 231-2012 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 231-2012 ayant pour titre « Règlement numéro 231-2012 modifiant le règlement numéro 068-2003 édictant le plan d'urbanisme de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le plan d'urbanisme, intitulé « Grandes affectations du sol », est modifié afin de revoir le tracé projeté des voies de circulation du secteur d'expansion situé entre le cours d'eau Provost et la piste cyclable La Campagnarde et afin d'agrandir l'affectation publique et institutionnelle du parc Donald-Martin vers l'est. »

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 02 avril 2012 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 231-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Yves Arcouette donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement numéro 068-2003 édictant le plan d'urbanisme de la Ville d'Acton afin de modifier le plan d'urbanisme, intitulé « Grandes affectations du sol », est modifié afin de revoir le tracé projeté des voies de circulation du secteur d'expansion situé entre le cours d'eau Provost et la piste cyclable La Campagnarde et afin d'agrandir l'affectation publique et institutionnelle du parc Donald-Martin vers l'est.

Rs.2012-03-070

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 232-2012 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 232-2012 ayant pour titre « Règlement numéro 232-2012 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier ledit règlement de zonage afin de modifier les limites des zones 110 et 307, d'en revoir les usages permis et de créer deux nouvelles zones à même la zone 110 ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 19 mars 2012 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 232-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Patrice Dumont donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement 069-2003 afin de modifier ledit règlement de zonage afin de modifier les limites des zones 110 et 307, d'en revoir les usages permis et de créer deux nouvelles zones à même la zone 110».

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;
- b) Service des incendies.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2012-03-071

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-02-2012 au 28-02-2012	72 900.06 \$
• Paiements par AccèsD du 01-02-2012 au 28-02-2012	69 358.55 \$
• Salaires, REER, DAS pour le mois de février 2012	201 759.00 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de février 2012	338 879.82 \$
Grand Total	682 897.43 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-03-072

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE PLACEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2012 ET/OU TOUT AUTRE PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET DÉSIGNER LE SIGNATAIRE DESDITES DEMANDES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la responsabilité du Programme Emploi d'été Canada 2012 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et que madame Julie Tougas, coordonnatrice aux Ressources humaines et communications soit autorisée au nom de la Ville d'Acton Vale à signer tout document officiel concernant le ou les programmes et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le ou les programmes soumis seraient subventionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-03-073

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Congés personnels et congés maladies » rétroactif au 1^{er} janvier 2012;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-03-074

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2012.

Attendu que la Ville a procédé, le 29 février 2012 à 15 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2012;

Attendu que sept (7) fournisseurs se sont procuré les documents sur le site SEAO et que la Ville a reçu cinq (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 313 440,44 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour l'exécution des travaux de pavage 2012;

De financer cette dépense comme suit :

- 263 197,31 \$ plus taxes à même les sommes prévues au règlement d'emprunt 230-2012 à être approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 11 508,57 \$ plus taxes à même le fonds général;
- 38 734,56 \$ plus taxes à même le fonds carrières et sablières.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Construction DJL Inc. au coût de 313 440,44 \$, plus taxes et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 230-2012 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-03-075

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2012.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-03-076

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR NEUF 2012.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture d'un tracteur neuf 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-03-077

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS, À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR À ATTELAGE FRONTAL NEUF 2012.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal neuf 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 15 février 2012.

Le conseil prend acte.

Rs.2012-03-078

RECOMMANDATION 003-2012 DU CCU ET MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC D'ACTON

Considérant la recommandation 003-2012 du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation no. 003-2012 soit de refuser la modification de règlement demandée, afin que soit permis l'agrandissement d'un duplex, pour en faire une résidence multifamiliale de 4 logements. Ce dernier étant situé dans la zone 130 et que dans cette zone, seuls les usages résidentiels unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale sont autorisés, en conséquence cette demande va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Rs.2012-03-079

VOTES DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Suzanne Ledoux propose et il est unanimement résolu de féliciter madame Lise Leclerc pour l'obtention du titre de « Personnalité Bénévole de l'Année 2012 ». Ce titre souligne l'engagement bénévole de Madame Leclerc au sein de la communauté valoise;

De féliciter et de remercier le Club des Lions d'Acton Vale ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de la soirée organisée afin de souligner cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-03-080

VOTES DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu de féliciter et de remercier le personnel de la Ville d'Acton Vale ainsi que tous les bénévoles pour l'organisation de la Féerie des Neiges qui s'est tenue au parc Donald-Martin le 26 février 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Pourquoi la différence entre la soumission de DJL Construction et les autres?
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Question concernant l'achat de 2 tracteurs aux Services culturels et sportifs
M. Jean-Marie Champagne	<ul style="list-style-type: none">• Questions concernant le règlement de zonage # 232-2012.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 24.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-quatre minutes (20;24).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date